

Affaires courantes

• (1410)

AFFAIRES COURANTES

LES COMMUNICATIONS

LA STATION AÉRADIO MARITIME DE VANCOUVER—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, je demande à proposer une motion de nature urgente. En novembre 1972, le ministre des Transports lançait un programme d'austérité. Il s'ensuit que le personnel des radiotéléphonistes professionnels à la station aéroport maritime à Vancouver a été réduit. Le personnel a été restreint au point où un service suffisant ne peut pas être fourni...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député ne peut pas faire un discours à l'appui d'une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. J'ai eu l'occasion dans le passé de rappeler aux députés les circonstances très spéciales qui se rattachent à une motion présentée en vertu de l'article 43. Comme il est impossible d'y répondre ou de la débattre, une motion de ce genre ne doit être accompagnée que d'une brève déclaration indiquant son urgence. On ne devrait donc présenter aucun argument à l'appui de la motion.

M. Reynolds: Merci, monsieur l'Orateur. Je présenterai maintenant la motion. Je propose donc, avec l'appui du député d'Okanagan Boundary (M. Whittaker):

Que le ministre des Transports prenne les mesures nécessaires pour s'assurer que la station aéroport maritime à Vancouver se voit attribuer un nombre suffisant de catégories d'emplois appropriées de sorte qu'elle puisse fonctionner efficacement en tout temps pour assurer un service effectif de recherche et de sauvetage aéronautique et maritime.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion proposée par le député de Burnaby-Richmond-Delta. Cette motion, aux termes de l'article 43 du Règlement, ne peut être proposée que du consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité et la motion du député ne peut donc être présentée.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA RÉGION ATLANTIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. J. Robert Howie (York-Sunbury): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 43 du Règlement, je voudrais présenter une motion portant sur une affaire d'urgence nécessaire. Étant donné les graves questions ci-après qui concernent le bien-être économique de la région atlantique, soit l'abolition graduelle du Conseil fédéral-provincial de planification de la Nouvelle-Écosse, la décision imminente en matière d'aide fédérale au projet d'aména-

[M. Matte.]

gement hydraulique de Pock-Wock, évalué à 32 millions de dollars et qui est essentiel à Halifax, et le retrait de la société Volkswagen de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, à cause du manque d'installations et d'infrastructure portuaires, je propose, avec l'appui du député de Central Nova (M. MacKay):

Que ces questions soient immédiatement confiées au comité permanent de l'expansion économique régionale pour une étude approfondie.

M. l'Orateur: Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité et la motion ne peut donc être proposée.

* * *

LES COMMUNICATIONS

LA DEMANDE DE HAUSSE DES TARIFS DE LA BELL
CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Terry Grier (Toronto-Lakeshore): Monsieur l'Orateur, vu la hausse continue des bénéfices et revenus par action de la Bell Canada, je propose, aux termes de l'article 43 du Règlement, appuyé par le député de Scarborough-Ouest (M. Harney):

Que le gouvernement fédéral compare officiellement sur-le-champ devant la Commission canadienne des transports et y déclare son opposition à la demande d'autorisation de hausser de nouveau ses tarifs présentée par la Bell Canada.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité. La motion ne peut donc être mise en délibération.

QUESTIONS ORALES

LES AÉROPORTS

PICKERING—LA DÉCISION CONCERNANT
L'AMÉNAGEMENT—LA PUBLICATION DE LA
DOCUMENTATION

M. Ron Atkey (St. Paul's): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. A-t-il décidé d'entreprendre l'aménagement d'un second aéroport pour Toronto, à Pickering? Le ministre des Travaux publics et lui-même ont le rapport sur les audiences publiques depuis le 5 janvier et je me demande si nous ne pourrions connaître la décision aujourd'hui?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, cette décision n'a pas à être prise par le seul ministre des Transports mais par le cabinet; elle devrait être prise d'ici quelques jours.